

Première Synthèses Informations

LES CONFLITS DU TRAVAIL EN 2002 ET 2003

•••••

• **Dans le secteur privé, les conflits localisés du travail ont fortement diminué en 2002 et 2003. Le déclin de la conflictualité constaté depuis le début des années 80 se poursuit donc après un pic de 1999 à 2001.**

• **En 2003, pour les conflits localisés, le nombre de jours de grève dans les entreprises privées baisse pour la troisième année consécutive, et atteint son plus bas niveau depuis 1998. Il a chuté de moitié entre 2001 et 2003, passant de 30 jours à 15 jours annuels pour 1 000 salariés.**

• **L'arrêt des négociations sur les 35 heures et la hausse du chômage contribuent au recul des grèves. Si le thème des salaires domine toujours, ce sont ceux de l'emploi et des conditions de travail qui progressent le plus.**

• **Dans la fonction publique d'État et les transports, la contestation de la réforme des retraites a provoqué une forte recrudescence des grèves en 2003. Dans ces deux secteurs, les statistiques incluent les conflits d'ampleur nationale, ce qui n'est pas le cas dans le secteur privé.**

•••••

En 2003, les inspecteurs du travail ont recensé, en France métropolitaine, 224 000 journées individuelles non travaillées dans le secteur privé (hors transports). Il s'agit de conflits localisés, c'est-à-dire des grèves et débrayages répondant à des mots d'ordre propres à l'entreprise (encadré 1).

Entre 2001 et 2003, les grèves dans le secteur privé ont fortement reculé. Le nombre de journées individuelles non travaillées a été divisé par deux (tableau 1). Si le nombre de conflits a diminué moins fortement, il a tout de même baissé de 29 % et se situe à un niveau nettement inférieur à celui de la décennie précédente : de 1996 à 2001, plus de 1 000 conflits étaient signalés chaque année, contre 785 en 2003. Deux facteurs peuvent expliquer ce recul de l'activité conflictuelle : la hausse du chômage et la fin du cycle de négociations sur la

réduction du temps de travail (RTT) initié par les lois Aubry.

Une baisse tendancielle de la conflictualité dans le secteur privé interrompue par la RTT

Si le nombre de jours de grève dans les conflits localisés tend à diminuer depuis le début des années 1980, la conflictualité a fortement remonté de 1999 à 2001. Certes, les salariés sont traditionnellement plus revendicatifs à la faveur d'une forte croissance et d'une baisse du chômage, qui caractérisent ces trois années. Mais la reprise économique n'explique pas tout. En effet, entre 1999 et 2001, l'envolée de la négociation d'entreprise, sous l'effet des lois Aubry sur la réduction du temps de travail, s'est accompagnée de nombreuses journées de grève (graphiques 1 et 2). Ainsi, 29 % des conflits enregistrés en 2000 avaient pour motif la réduction du temps de travail, la plus forte proportion jamais atteinte par ce thème.

Loin de s'opposer, le conflit et la négociation vont souvent de pair : au cours des discussions sur les 35 heures notamment, les salariés ont parfois déclenché des grèves en réaction aux propositions des employeurs ou pour appuyer leurs revendications. Ils étaient dans le même temps plus nombreux à se mobiliser quand une grève se déclenchait (graphique 3) : l'année 2000 est, de ce point de vue, exceptionnelle avec un salarié sur deux impliqué en cas de grève.

Les années 2002 et 2003 marquent un retour à un niveau de participation proche de celui des années précédant la RTT. Toutefois, quand une grève survient, sa durée s'allonge par rapport à la fin de la dernière décennie. Moins nombreux et moins mobilisateurs, les conflits sont ainsi en moyenne plus longs depuis 2001.

Tableau 1
Les conflits localisés (1)

	2001	2002	2003
Nombre de conflits observés (2)	1 105	745	785
Effectifs des établissements concernés	317 627	241 827	209 211
Effectifs ayant cessé le travail	118 649	66 662	62 545
Nombre de journées individuelles non travaillées	462 622	248 114	223 795

(1) - Entreprises du secteur privé (hors transports), en France métropolitaine.
(2) - Conflits recensés par l'inspection du travail.

Source : Dares.

Encadré 1

LES STATISTIQUES SUR LES CONFLITS RELEVANT DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

Le signalement des conflits en France n'est accompagné d'aucun acte administratif obligatoire. Il s'agit d'un travail d'information statistique à la charge des sections d'inspection du travail et encadré par la circulaire n°19 du 6 décembre 1982.

Les statistiques présentées ici portent, quelle que soit la source, sur les conflits collectifs du travail donnant lieu à cessation totale du travail, c'est-à-dire les grèves au sens du code du travail. D'autres formes d'action, comme les manifestations, les grèves perlées ou les grèves du zèle ne sont pas comptabilisées.

Le champ couvert

La statistique des conflits relevant de l'inspection du travail du ministère du travail porte sur l'ensemble des activités économiques à l'exclusion de l'agriculture et des transports, qui disposent de leurs propres services d'inspection, et de la fonction publique.

Le système de remontée statistique du ministère du travail

Les données sont issues des états régionaux récapitulatifs établis à partir des fiches de début et de fin de conflit renseignées par les sections d'inspection du travail. Ces fiches retracent de façon détaillée le début et la fin de chaque conflit localisé (cf. ci-dessous) dans les établissements du secteur privé (hors fonction publique, transports et agriculture). Compte tenu des difficultés inhérentes à ce système de remontée, les données ont dû être redressées et la série présentée ici est donc réétalonnée depuis 1996.

La distinction entre conflits localisés et conflits généralisés

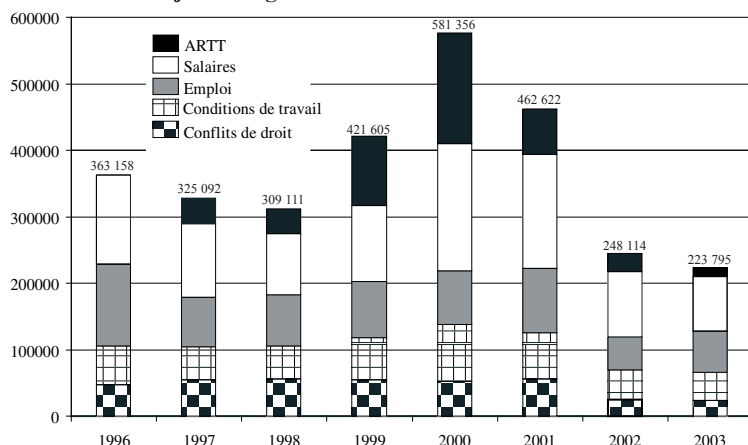
Concernant le décompte des journées individuelles non travaillées (JINT), une distinction avait été instituée en 1975, entre conflits localisés et conflits généralisés, selon l'origine du mot d'ordre de grève. Si la cessation collective du travail résultait d'un mot d'ordre interne à un ou plusieurs établissements d'une même entreprise, il s'agissait d'un conflit localisé. Lorsque le mot d'ordre était externe et commun à plusieurs établissements d'entreprises différentes ou à plusieurs entreprises (journée d'action nationale par exemple), il s'agissait d'un conflit généralisé. Cette distinction est tombée en désuétude au niveau des services déconcentrés du ministère chargés d'assurer la transmission des données sur les grèves.

Depuis 2001, aucun conflit généralisé n'a été recensé dans le secteur privé (hors transports). Afin d'harmoniser la série, il a ainsi été décidé d'exclure les conflits généralisés de la série réétalonnée de 1996 à 2003. De plus, comme les données communiquées par l'inspection du travail des transports incluent les conflits généralisés, nombreux dans ce secteur, il a été également décidé de ne plus agréger les chiffres du secteur des transports à ceux des autres secteurs d'activité, mais de les traiter séparément, au même titre que ceux de la fonction publique d'État (encadré 2).

Même au plus fort des négociations sur la RTT (1999-2001), les salaires sont demeurés le premier thème de conflit. Le thème de la RTT est, au final, moins conflictuel qu'il n'y paraît, puisque, sur ces trois années, on compte un conflit lié à la RTT pour 100 accords relatifs au temps de travail, contre neuf conflits salariaux pour 100 accords relatifs aux salaires. De 1996 à 2000, les revendications salariales ont été portées par une croissance soute-

nue et un chômage en baisse. Dès 2001, les grandes entreprises ont renoué avec la négociation salariale, tandis que la part des conflits liée à la RTT a été divisée par deux [1]. En 2002 et 2003, les salaires reviennent au cœur des préoccupations des grévistes, d'autant plus que les accords de RTT, qui se sont souvent accompagnés de périodes de gel ou de modération salariale, arrivent à leur terme en 2002 et 2003.

Graphique 1
Nombre de jours de grève dans les conflits localisés selon le motif



Lecture : en 2003, 223 795 journées individuelles non travaillées ont été recensées par l'inspection du travail. Ces chiffres sont redressés pour tenir compte de lacunes de remontée dans certaines régions.

Champ : entreprises du secteur privé (hors transports) en France métropolitaine.

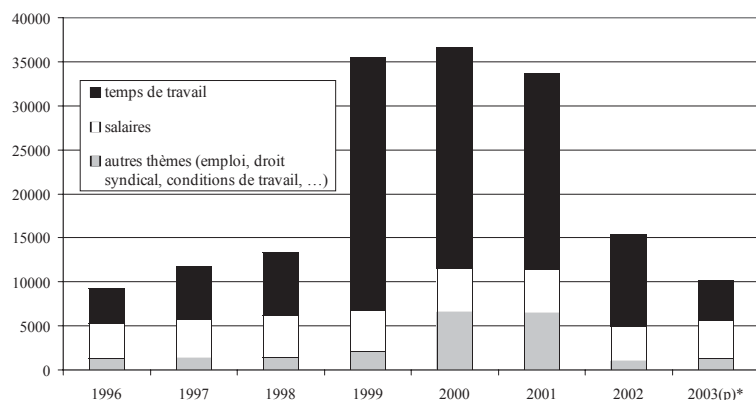
Source : DRT et Dares, calculs Dares.

2002-2003 : le retour des conflits pour la « défense de l'emploi »

Avec l'arrêt des négociations sur la RTT et la dégradation de la conjoncture économique, les conflits concernant l'emploi reprennent une place importante. Ils représentent 28 % des conflits en 2003, contre 20 % en 2002. Le nombre de plans sociaux notifiés à l'administration en 2003 augmente de plus d'un tiers par rapport à 2002 [2]. Les entreprises réduisent leurs effectifs, tant au sein des secteurs en forte restructuration, tels que le textile, la métallurgie ou l'industrie du tabac, que dans l'industrie d'armement, l'agroalimentaire ou l'industrie pharmaceutique. Même les secteurs liés aux nouvelles technologies sont touchés par des suppressions d'emploi, notamment la microélectronique, la téléphonie ou l'informatique. Toutes les régions subissent ces restructurations, et plus encore la Lorraine et le Nord-Pas-de-Calais.

La progression des conflits sur les conditions de travail se confirme. Les revendications sur ce thème ont essentiellement trait à l'organisation du travail. Dans ce domaine, les salariés font en effet face à des contraintes globalement accrues et à des pénibilités physiques maintenues [3]. De plus, les rythmes de travail sont davantage dictés par la demande des clients. Par ailleurs, le harcèlement moral apparaît plus fréquemment comme motif de conflit collectif du travail, même s'il reste très minoritaire au sein des revendications portant sur les conditions de travail.

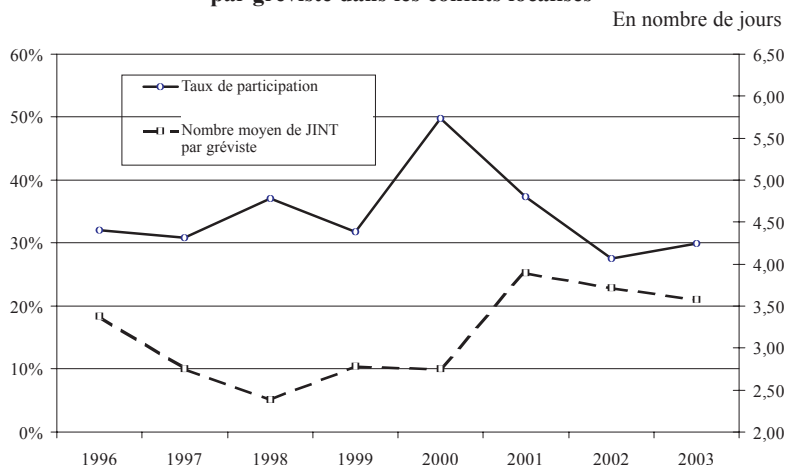
Graphique 2
Nombre d'accords d'entreprises par thème principal (1996-2003)



(*) - Données provisoires pour 2003.

Source : Dares-Accords d'entreprises.

Graphique 3
Taux de participation et nombre moyen de journées individuelles non travaillées par gréviste dans les conflits localisés



Lecture : le taux de participation est le rapport effectifs grévistes / effectifs des établissements en grève. En 2003, la participation s'élève à 30 % et le nombre moyen de JINT par gréviste est de 3,6.

Champ : entreprises du secteur privé (hors transports) en France métropolitaine.

Source : Dares.

Un recul de la conflictualité plus fort dans les grandes entreprises

Dans les établissements de plus de 500 salariés, la conflictualité diminue nettement ces dernières années : 108 jours de grève pour 1 000 salariés en 2001, contre 45

en 2003 (graphique 4). Ce repli s'explique au moins en partie par la fin des négociations sur la RTT. En effet, les grandes entreprises ont été les premières et les plus nombreuses à réduire leur temps de travail. D'où une forte conflictualité entre 1999 et 2001 pour les grands établissements et un net déclin ensuite.

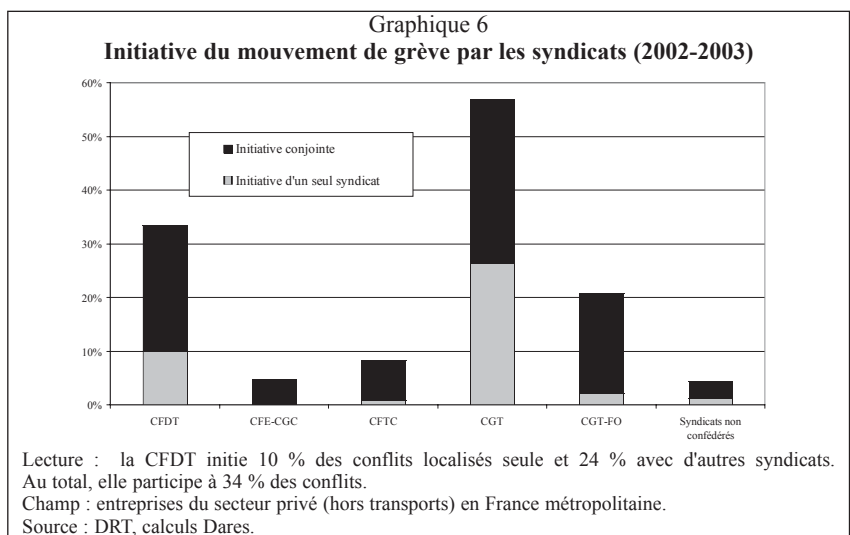
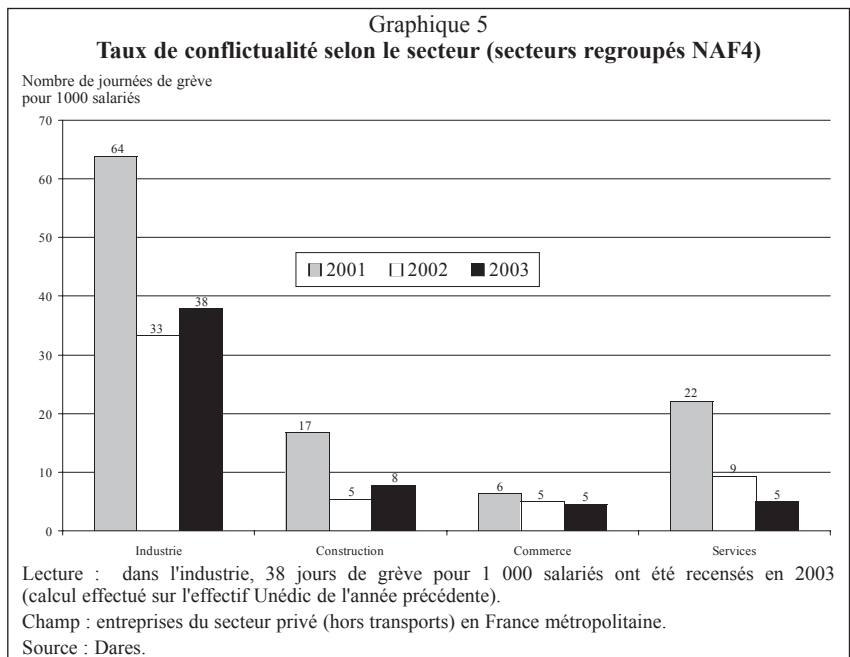
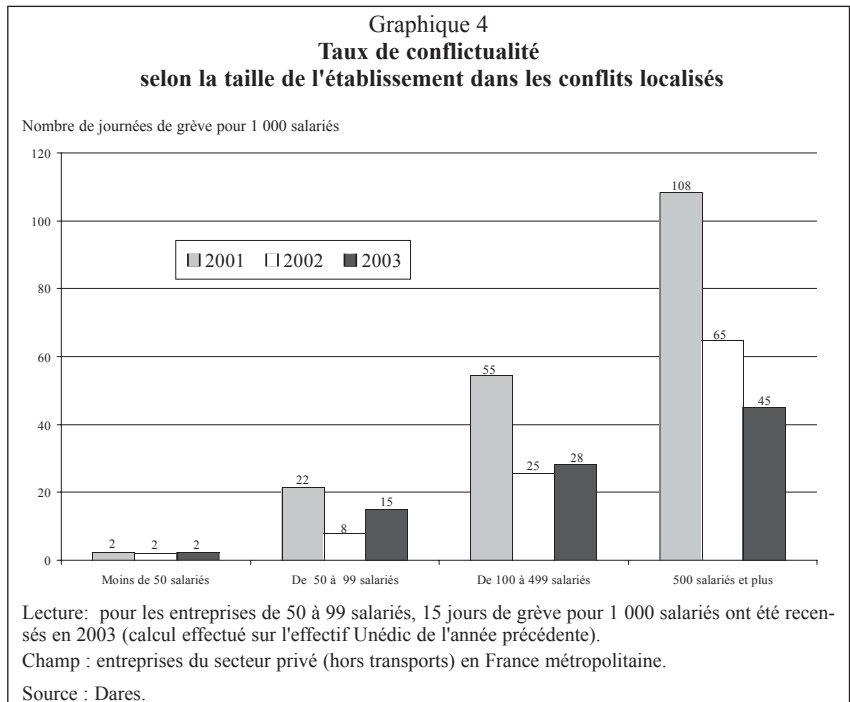
Dans les établissements de 50 à 500 salariés, la baisse est moins forte. Entre 2001 et 2003, le nombre de jours de grève pour 1 000 salariés passe ainsi de 55 à 28 pour les établissements de 100 à 499 salariés et de 22 à 15 pour les établissements de 50 à 99 salariés. Pour les petites entreprises, la conflictualité mesurée demeure très basse mais stable, avec deux jours pour 1 000 salariés.

L'industrie : secteur le plus conflictuel avec près des deux tiers des journées non travaillées

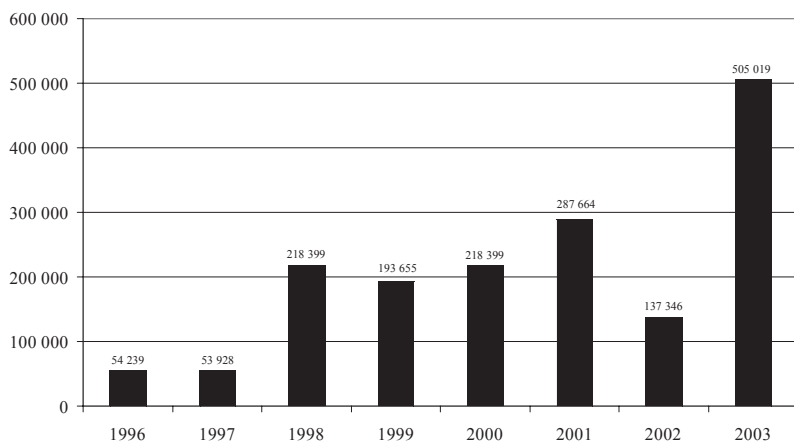
Entre 2001 et 2003, la conflictualité baisse dans tous les secteurs, que ce soit dans l'industrie, le commerce, la construction ou les services (graphique 5). Mais de 2002 à 2003, la diminution de la conflictualité ne se poursuit que dans les services.

L'industrie concentre, à elle seule, les deux tiers des journées non travaillées. Son taux de conflictualité augmente de 33 à 38 jours de grève pour 1000 salariés entre 2002 et 2003. Cette remontée est principalement due aux nombreux conflits dans le secteur des biens intermédiaires, et particulièrement dans la métallurgie. Dans ce secteur, héritier d'une longue tradition de mobilisations, les grèves sont largement liées aux menaces de licenciements collectifs.

Dans la construction, la conflictualité augmente également entre 2002 et 2003. Elle passe de 5 à 8 jours de grève pour 1 000 salariés, un niveau qui reste toutefois très inférieur à la

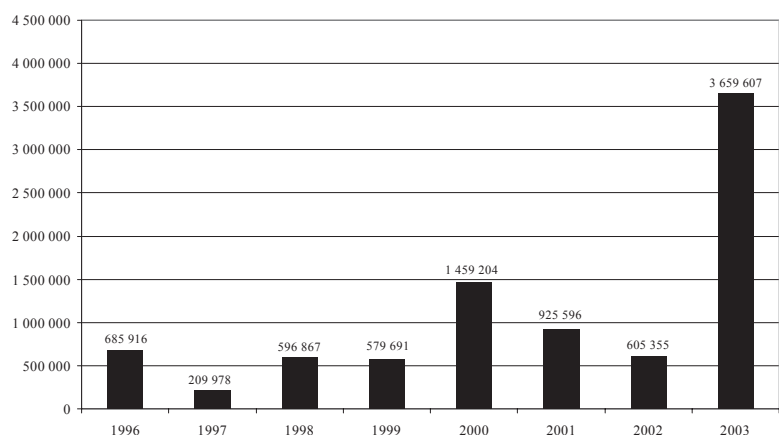


Graphique 7
Nombre de jours de grève dans les transports



Source : Ministère de l'Équipement et des Transports - Inspection générale du Travail des Transports.

Graphique 8
Nombre de jours de grève dans la fonction publique d'État
(hors Poste et France Telecom)



Source : DGAFP.

moyenne : 15 jours pour 1 000 salariés en 2003.

Dans le commerce, le nombre de jours de grève reste stable, contrairement à la tendance générale. Cependant, en 2002 et 2003, de nombreux conflits portent sur les conditions de travail et les salaires, aussi bien dans les supermarchés et hypermarchés que dans les grands magasins de centre-ville. Ces revendications sont également partagées par les salariés précaires de la restauration rapide et de diverses enseignes du commerce. Les années 2002 et 2003 confirment ainsi l'émergence de nouvelles formes de mobilisation chez des salariés souvent jeunes et sans grande tradition syndicale.

Un quart des conflits recensés sont impulsés par la CGT seule

La CGT reste le principal initiateur des grèves : seule, elle est à l'origine d'un quart des conflits en 2002 et 2003, devant la CFDT (10 %) et la CGT-FO (2 %). Au total, la CGT participe seule ou avec d'autres syndicats à plus de la moitié des conflits, contre un tiers pour la CFDT (graphique 6).

Par rapport à 2001, la part des initiatives pluri-syndicales augmente légèrement pour la CFDT, la CGT et la CGT-FO, au détriment des actions mono-syndicales.

À côté des cinq grandes confédérations, les syndicats non confédérés initient également des grèves (4 %). Enfin, dans 10 % des cas, les salariés arrêtent le travail en dehors d'une intervention syndicale. Ce type d'initiative est un peu plus fréquent en 2003 qu'en 2002.

En 2003, la réforme des retraites s'accompagne d'une forte hausse des journées de grève dans les transports...

Dans le secteur des transports, à la différence des autres secteurs, les mouvements nationaux sont également inclus dans les statistiques de conflits (encadré 2).

Entre 2001 et 2002, le nombre de jours de grève a chuté de plus de moitié : 288 000 en 2001 contre 137 000 en 2002 (graphique 7). Ce repli intervient malgré d'importants conflits dans le transport aérien (revendications salariales et mouvement de privatisation) et dans les transports routiers (barrages de la fin 2002). C'est dans les transports ferroviaires et urbains que la diminution est la plus nette, résultat possible de la mise en place de systèmes de prévention des conflits. Un dispositif d'alarme sociale mis en place dans les transports urbains parisiens, en 1996, a ainsi été renforcé fin 2001, avec l'accord de toutes les organisations syndicales.

En 2003, au sein des entreprises de transports ferroviaires et urbains, les salariés se sont très fortement mobilisés sur le thème de la réforme des retraites : 505 000 journées individuelles n'ont pas été travaillées, soit presque quatre fois plus qu'en 2002. C'est le plus haut niveau atteint depuis 1995, et ce malgré une baisse du nombre total des conflits. La grande majorité de ces jours de grève est le fait des salariés des entreprises de transports publics.

LES STATISTIQUES SUR LES CONFLITS DANS LES TRANSPORTS ET LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

Les transports

Les données sur les conflits dans les établissements relevant de l'inspection du travail des transports sont collectées par l'inspection générale du travail du ministère de l'équipement et des transports (IGTT). Elles concernent l'ensemble des conflits, qu'ils soient localisés ou généralisés. Le champ couvert est celui des transports aérien, maritime, fluvial et terrestre au sens large, ce qui inclut aussi bien la SNCF et la RATP que les entreprises de transport routier, de transport d'ordures ménagères, les autoroutes, etc.

La fonction publique d'État

Les données relatives aux grèves dans la fonction publique d'État (hors fonctions publiques hospitalière et territoriale) sont collectées par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) auprès de chaque ministère. Elles concernent l'ensemble des conflits, qu'ils soient localisés ou généralisés. Elles sont publiées depuis 1982. *S'agissant de la Poste et de France Télécom, le nombre de jours de grève n'est pas disponible toutes les années. C'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans la série.*

...et dans la fonction publique d'État

Dans la fonction publique d'État, la conflictualité baisse en 2002, comme cela avait déjà été le cas en 2001. Le nombre de journées de grève diminue d'un tiers par rapport à 2001, malgré un mouvement important dans l'Éducation nationale à l'automne, sur

la question des suppressions de postes et de la décentralisation de certains emplois.

Avec le conflit lié à la réforme des retraites, la tendance s'inverse en 2003 et plus de 3,6 millions de journées de grève sont recensées pour la fonction publique d'État (hors Poste et France Télécom). C'est six fois plus qu'en 2002

(graphique 8). Cette forte mobilisation des personnels de la fonction publique d'État rejoint celle des salariés des entreprises de transports sur la question des retraites. Le nombre de journées de grèves dépasse ainsi celui enregistré en 1995.

Le secteur privé paraît, en comparaison, absent de ce mouvement. Il est difficile d'en tirer une conclusion quant à la participation des salariés du secteur privé à la contestation de la réforme des retraites puisque les conflits d'ampleur nationale ne sont pas recensés par les inspecteurs du travail. Cependant, la multiplication des licenciements, focalisant les salariés sur la défense de l'emploi, n'a sans doute guère laissé de place à une généralisation du conflit sur les retraites [4].

*Alexandre CARLIER,
Victor De OLIVEIRA
(Dares).*

Bibliographie

[1] Barrat O, Daniel C., Fournier C. (2002) : « Accords d'entreprise au premier semestre 2001 : les TPE passent aux 35 heures et les grandes entreprises renouent avec la négociation salariale », *Premières Synthèses*, n° 13.2.

[2] Dares, Tableau de bord de la politique d'emploi (www.travail.gouv.fr).

[3] Dares, (2004) : « L'exposition aux risques et aux pénibilités du travail de 1994 à 2003 - Premiers résultats de l'enquête Sumer 2003 », *Premières Synthèses*, n° 52.1.

[4] Bérout S., Mouriaux R. (dir.), (2004) : *L'année sociale*, éditions Syllepse.

Denis J.-M., *Le conflit en grève, tendances et perspectives de la conflictualité contemporaine*, Édition la Dispute, à paraître.